



Règlement intérieur

- L'adhésion à la GV Sassenage implique l'acceptation du présent règlement intérieur, applicable à tous les membres de l'association.
- L'association propose des cours mixtes aux personnes de plus de 16 ans.
- L'adhésion à l'association est acquise aux personnes à jour de la licence FFEPGV et de la cotisation.
- La licence et les cours sont payables en totalité à l'inscription. Il est possible de faire deux chèques, un d'un montant au moins égal à la partie cotisation (adhésion/licence) encaissé en octobre et le second encaissé en janvier.
- La licence et les cours ne sont pas remboursables sauf pour raison médicale sur présentation d'un certificat du médecin. Seule la partie « activité » sera remboursée au prorata de la durée des cours restant, la part cotisation (adhésion/licence) étant acquise à l'association.
- Un certificat médical correspondant aux activités pratiquées est obligatoire pour tous et doit être fourni à l'inscription.
- La licence FFEPGV comprend un contrat d'assurance à Groupama qui couvre la responsabilité civile ainsi que les dommages corporels. Elle intervient comme complémentaire aux remboursements éventuels de la Sécurité sociale et des mutuelles.
- Tous les adhérents ont la possibilité de souscrire une garantie indemnisation des dommages corporels renforcée appelée IAC SPORT. Cette garantie est facultative.
- La gestion de l'association est assurée par des adhérents bénévoles.
- Tout licencié peut postuler au comité directeur en faisant acte de candidature lors de l'Assemblée générale annuelle.
- Lors des séances, les adhérents veilleront à porter une tenue vestimentaire adaptée aux activités en salle ou en extérieur, et particulièrement des chaussures avec des semelles amortissant les chocs (sauf au Dojo) afin de préserver les articulations.
- Par mesure d'hygiène, il est recommandé d'apporter une serviette à étendre sur le tapis de gymnastique ou le tatami.
- Il est souhaitable d'arriver à l'heure pour ne pas perturber les cours et pour participer à l'échauffement, indispensable pour votre sécurité. De même, il est souhaitable de limiter les bavardages par respect pour les animateurs et les autres adhérents participant au cours.
- Les animateurs diplômés, salariés et bénévoles, sont à votre écoute, n'hésitez pas à leur faire part de vos remarques et à leur demander conseil.
- Un contrôle pourra être effectué en cours d'année par les responsables de cours afin de vérifier que chacun est en règle (adhésion, certificat médical).
- Vous êtes inscrits à plusieurs cours. Tout changement (jour, horaire) devra être signalé obligatoirement au responsable de cours.
- L'association n'est pas responsable des vols durant les activités.
- Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.